

CONSULTATION ENJEUX DE SOCIÉTÉ

DU 17 NOVEMBRE AU 6 FÉVRIER

- Conservez votre signet portant le code d'identification. C'est la clef pour accéder à votre questionnaire en ligne.
- Seulement 9 questions auxquelles on peut répondre en plusieurs visites.



IN MEMORIAM

Françoise Gratton



Merci pour sa contribution à l'œuvre éducative.

photo: FAE

« LA MAUDITE POLITIQUE »

Combien de fois j'ai entendu ce cri du cœur quand des décisions malheureuses sont prises par nos gouvernements ou quand des scandales éclatent, mettant en cause l'intégrité de nos élus! C'est en raison de ces comportements et de ces décisions déconnectées de la réalité que se développe dans notre société un certain désabusement quant à la politique et, par conséquent, aux rouages démocratiques.

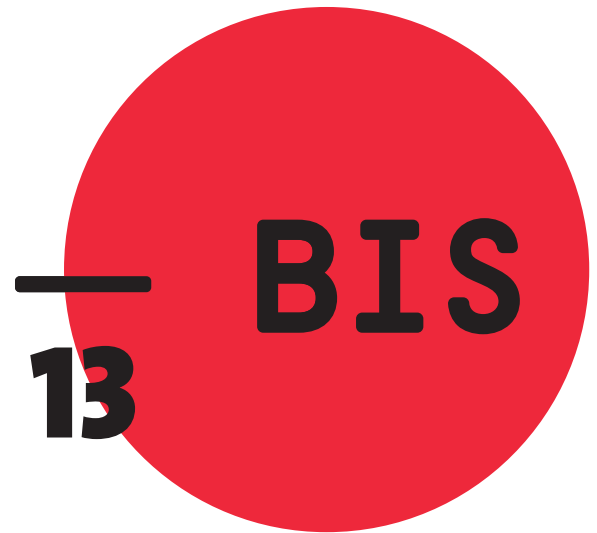
En cette période d'austérité que le gouvernement invoque pour sabrer les budgets de l'éducation, de la santé, des services de garde et des services sociaux, il est normal et souhaitable que toutes les organisations de la société civile, y compris les syndicats, se mobilisent pour défendre les intérêts des citoyens. C'est ce que nous ferons lors de la grande manifestation du 29 novembre.

Dans le cas des syndicats, ce mandat de représentation sur des enjeux politiques et sociaux est formellement reconnu. Il figure aussi dans les statuts de l'Alliance et de la FAE, comme dans ceux de la plupart des organisations syndicales. Nos actions doivent toutefois se fonder sur les valeurs et les opinions des membres pour avoir une légitimité démocratique. Il faut donc que nous en débattions et que nos instances prennent des décisions qui confirment nos orientations sur ces questions.

IL FAUT S'EN MÊLER

C'est dans cette perspective que le Congrès de la FAE a résolu, en juin 2013, de mandater le Conseil fédératif (CF) afin d'élaborer une plateforme sociopolitique pour définir nos revendications sociales, tout comme nous disposons déjà d'une plateforme pédagogique pour soutenir nos revendications professionnelles. La FAE dispose déjà d'une déclaration de principes affichant nos convictions et nos idéaux, adoptée en juin 2008 par le Congrès, mais cela demeure insuffisant pour nous prononcer sur l'ensemble des enjeux sociaux actuels.

Une telle démarche au sein des syndicats de la FAE est toujours soumise à un processus démocratique visant à partager largement l'information et à favoriser les échanges avant que les instances soient appelées à adopter nos positions officielles. Nous entamons donc aujourd'hui une première phase de notre réflexion collective par une consultation individuelle auprès de tous les membres. Celle-ci s'inscrit sous le thème général du bien commun et se décline en cinq sous-thèmes : le rôle de



l'État, la protection de l'environnement, les services publics et les programmes sociaux, leur financement et les politiques fiscales et enfin la lutte contre la pauvreté et les inégalités.

PARLONS-EN

En amorçant dès maintenant cette démarche, nous aurons le temps d'échanger entre nous, dans chacun de nos établissements, sur ces questions qui ont un impact direct sur notre rôle et nos conditions de travail, mais aussi sur notre vie de citoyenne et de citoyen. Nous pourrions ainsi mieux comprendre l'origine des politiques qui entraînent une dégradation de notre qualité de vie et de celle de nos élèves.

Il n'y a pas urgence à répondre au questionnaire en ligne qu'on trouve dans le site de la FAE, puisque l'échéance n'est que le 6 février prochain. Nous devons toutefois prendre le temps maintenant de nous approprier l'analyse que nous propose la FAE sur ces questions complexes. Vos personnes déléguées vous remettront un signet portant un code d'accès pour répondre en ligne et elles pourront vous réunir à une ou deux occasions au cours des deux prochains mois afin d'aborder les sous-thèmes présentés dans le cahier qui leur est livré aujourd'hui. Les échanges que vous aurez vous permettront de faire des choix éclairés. Votre participation nous aidera à élaborer des orientations à soumettre aux instances syndicales locales avant que le Congrès ne statue sur une plateforme sociopolitique, en juin 2016.

À vos marques!

- Catherine Renaud, présidente

TROIS PÉDAGOS EN AOÛT, C'EST ESSENTIEL

L'Alliance a récemment demandé aux personnes déléguées de consulter les enseignantes et enseignants de la formation générale des jeunes (FGJ) au sujet d'une proposition de la CSDM quant au calendrier scolaire pour l'année 2016-2017. Dans son projet soumis à la consultation, la commission scolaire ne proposait que deux journées pédagogiques en début d'année et quatre à la fin de l'année.

La convention collective prescrit que l'année scolaire ne peut débuter avant le 23 août. En ne proposant que deux journées pédagogiques, les 23 et 24 août, la CSDM prévoit que les élèves seraient présents à l'école le jeudi et le vendredi. En fixant plutôt trois journées pédagogiques, les élèves commenceraient leur année un vendredi. L'Alliance croit que la CSDM veut éviter à tout prix de faire la rentrée scolaire un vendredi, craignant que les élèves ne soient pas au rendez-vous.

Pour des raisons tant pédagogiques qu'organisationnelles, ne bénéficier que de deux journées pédagogiques en début d'année n'est ni dans l'intérêt des profs ni dans celui des élèves. C'est dans une très grande majorité que les enseignantes et enseignants se sont prononcés dans ce sens. Ils considèrent plutôt qu'il est primordial de disposer du temps nécessaire pour mettre en place leur classe et le contenu de leurs cours pour l'année qui vient. L'Alliance l'a signifié à la CSDM dans un avis remis dans le cadre du Comité pédagogique de consultation (CPC). Nous espérons que la partie patronale tiendra vraiment compte de l'avis des enseignants.

Elaine Bertrand, vice-présidente
Chrystian Barrière, conseiller

JOURNÉE PÉDAGOGIQUE DU 28 NOVEMBRE 2014



La journée pédagogique du 28 novembre est une journée pédagogique au même titre que les 7 autres prévues au calendrier scolaire de votre centre. Cette journée fait partie des 800 heures et ne commande aucun traitement spécial. En d'autres mots, c'est une journée pédagogique ordinaire dont le contenu est déterminé par la CSDM, appelée journée pédagogique institutionnelle. Ainsi, si vous n'avez rien d'inscrit à votre horaire (TÉ, TC, TNP) le vendredi, vous n'avez pas à vous rendre à votre centre pour cette journée, puisqu'elle ne fait pas partie de votre tâche. Nous vous rappelons qu'il y a 8 journées pédagogiques (32 heures) à l'éducation des adultes [11-10.03B) A) section 2 de la *Convention collective locale*]. Les enseignantes et enseignants à temps partiel ont droit à un nombre d'heures pédagogiques établi au prorata de leur contrat, soit le nombre d'heures d'enseignement pur prévu à leur contrat par rapport à une pleine tâche annuelle d'enseignement (768 heures), comme mentionné à la clause 11-8.07 de l'*Entente nationale*.

Chantal Forcier, conseillère

LA FORCE DE L'ÂGE

La majorité des membres de l'Alliance se situe désormais dans le groupe d'âge des 35 à 50 ans, selon le dernier relevé du profil des membres. Ce document a été déposé à l'Assemblée des personnes déléguées la semaine dernière, comme cela doit être fait chaque année à pareille date.

À 58 % des membres pour ce groupe d'âge, on observe une hausse de 11 points de pourcentage, en comparaison de l'année précédente. Cela s'explique par la réduction du nombre de membres de moins de 35 ans, qui ne représentent plus que 17% (en baisse de 6%), ainsi que par une diminution du nombre de membres de plus de 50 ans, aussi en baisse de 5%.

Par ailleurs, le pourcentage de membres en précarité demeure stable à 23 %, 1% de moins seulement que l'année dernière.

Au total, le fichier compte 8 935 membres, dont 72 % sont des femmes, une proportion similaire à celle de l'année dernière.

INTÉGRATION DES EHDAA APPEL DE VOLONTAIRES

Les membres qui enseignent en classe ordinaire au préscolaire-primaire (champs 2 et 3) et au secondaire (à l'exception du champ 1) peuvent encore s'inscrire, avant la fin de la semaine, pour participer à la recherche FAE-UQAM sur l'intégration des EHDAA. On doit le faire par courriel à l'adresse mobilisation@alliancedesprofs.qc.ca en indiquant son nom, celui de son école ainsi que son adresse courriel personnelle. Plus de détails dans le *BIS* numéro 10 du 27 octobre.

AVIS DE CONVOCATION — ASSEMBLÉES DE PLACEMENT DU 6 DÉCEMBRE 2014 ET DU 10 JANVIER 2015

Nous vous rappelons que la CSDM **ne vous fera pas** parvenir d'avis de convocation pour les assemblées de placement de décembre 2014 et janvier 2015. Depuis l'année 2013-2014, un seul avis de convocation en juillet est expédié par le courrier postal pour toutes les assemblées de l'année. Par la suite, les avis de convocations sont déposés sur le site Internet SAI sous la rubrique « convocation ». L'avis de convocation des assemblées de décembre 2014 et janvier 2015 est actuellement disponible. Nous vous invitons à le consulter afin de connaître tous les détails entourant ces assemblées.

Chantal Forcier, conseillère

